

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : NEO-COSMETIQUE
Nom du dirigeant : Madame Nathalie VERNIN
Adresse site : Z.A du Verdalaï, 125 impasse du nid
Code Postal : 13790 Peynier
Adresse du siège : 15 rue de la Montjoie, 93210 St Denis La Plaine
Numéro de téléphone :
Numéro SIRET : 817 405 475
Numéro SIRET du siège :
Code NAF : 2042.Z
Nombre de salariés : 23
Locataire : Oui
Propriétaire :
Numéro contrat eau distribution publique : 0344737 (SEM) / 1920120491 (SCP)
Consommation annuelle : 90m3 (SEM) / 700 m3 (SCP)
ICPE : ~~OUI~~/NON
Si OUI, rubrique(s) ICPE :

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 19/03/2024 en présence de Madame Geoffroy Catherine (NEO COSMETIQUE), Madame Gontier Myriam et Monsieur Favières Patrice (S.E.M)

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitem ent existant	Entretien du prétraitem ent	Vérification du bon fonctionnem ent (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'éliminati on
Eau de lavage d'équipemen ts, refroidisseme nt et laboratoire R&D	Bac débourbeur, dégraisseur 23m3	Bac réhabilité le 15/04/2023. Entretien annuel et à l'occasion des pompages des graisses (3-6 mois)	Vérification de la pompe de relevage et analyses		☐ Aucune ☐ Déchèterie ☐ DIB* ☒ DIS**
					☐ Aucune ☐ Déchèterie ☐ DIB* ☐ DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en

vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation.

3. Tracabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.